

Article 21 du Règlement

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LE PROGRAMME DU CONSEIL EN VUE DE PRÉVENIR LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Madame le Président, c'est une dure réalité, mais les traumatismes résultant d'accidents de la route font perdre plus d'années de travail que le cancer ou les maladies cardiovasculaires. Cette principale cause de décès ou d'invalidité chez les Canadiens de moins de 35 ans devrait être un sujet de profonde préoccupation pour tous les députés.

Des programmes dynamiques d'action communautaire s'imposent partout au Canada pour aider à prévenir les accidents de la route. Nous en avons un excellent modèle dans le Council on Road Trauma de Hamilton-Wentworth, la seule organisation du genre, qui exerce son activité depuis 1981. Ce conseil local bénéficie de la collaboration de l'Académie de médecine, du service de police régional, du club automobile de Hamilton et du ministère des Transports. Son programme d'action porte sur les moyens de retenir et d'attacher les enfants en bas âge dans les véhicules, la recherche de dispositifs de sécurité dans les autobus scolaires, l'organisation de cours de premiers soins, l'éducation des élèves du secondaire sur les dangers de la conduite en état d'ébriété, la sensibilisation des cyclistes et automobilistes aux dangers du cyclisme et la coopération avec les services de police pour déterminer les causes des accidents de la route.

Je me demande pourquoi les collectivités de tout le pays n'utilisent pas encore cette organisation populaire pour promouvoir la sécurité et la prévention routière.

* * *

LES MINES

LES GISEMENTS ALLUVIAUX DU YUKON—ON RECOMMANDE LE REPORT DES AUDIENCES

M. Stan Schellenberger (Westaskiwin): Depuis 1886, madame le Président, le Yukon encourage dans une certaine mesure l'exploitation des gisements alluviaux et a permis aux petites entreprises et aux prospecteurs de livrer sur le marché pour plus de 365 milliards de dollars d'or. Une très faible partie du territoire du Yukon, soit environ 01 p. 100 passe pour propice à ce genre d'exploitation.

A l'heure actuelle, depuis surtout que l'exploitation des filons aurifères importants a cessé, celle des gisements alluviaux prend une importance considérable pour l'économie et les Canadiens; pourtant, le gouvernement fédéral prend tous les moyens pour punir, démoraliser et forcer ces mineurs à abandonner leur exploitation, certains écologistes ayant prétendu que ces mineurs mettent en péril la survie des poissons dans les quelques cours d'eau, où ils vaquent à leur activité. Deux rapports, dont l'un est quelque peu surfait, ont fait naître le doute dans l'esprit des mineurs quant à l'ordre de priorité du gouvernement et à son intention de s'attaquer de façon réaliste au problème et ce, après 90 ans d'activité minière.

L'ennui, c'est que les audiences publiques qui revêtent une importance extrême pour l'exploitation des gisements alluviaux ont lieu au moment de l'année où les mineurs entreprennent leurs activités. Ces mineurs ont besoin d'assister à ces audiences pour y présenter leur point de vue, qui leur semble incontestable. La situation risque de s'envenimer; aussi la Chambre

devrait-elle recommander d'annuler ces audiences jusqu'à la fin de l'automne.

* * *

● (1410)

LES SOINS MÉDICAUX

LE FINANCEMENT DE LA RECHERCHE—LES CONSÉQUENCES DU PROGRAMME DE RESTRICTIONS DU GOUVERNEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, l'Association des infirmières canadiennes a apporté une contribution importante au débat sur l'avenir de l'assurance-maladie au Canada en demandant aux Canadiens de réfléchir sur les carences de l'actuel régime des soins, dominé par les médecins, et sur la hausse des coûts qu'il entraîne. Elle demande d'augmenter le nombre de points d'accès aux soins, en assurant les services fournis par d'autres spécialistes de la santé et en insistant davantage sur la promotion de l'hygiène et la prévention des maladies. Elle nous rappelle ainsi qu'une grande partie des difficultés financières de l'assurance-maladie ne résultent pas des principes de cette assurance, mais plutôt du modèle de soins actuel, modèle que ne changent pas, mais renforcent, des pratiques telles que le dépassement d'honoraires et le ticket modérateur.

A cet égard, l'application étroite du programme des 6 et 5 p. 100 au financement gouvernemental de la recherche médicale est particulièrement tragique. Ce plafonnement supprime non seulement des possibilités d'emploi pour les nombreuses personnes qui aimeraient travailler dans ce domaine vital et nuit à la viabilité à long terme de la recherche médicale au Canada, mais il empêche aussi toute expansion de la recherche dans le domaine de l'efficacité des divers modèles de prestation des soins, recherche qui doit être faite de toute urgence si nous voulons trouver un moyen d'éviter les énormes dépenses qu'exige notre régime actuel.

Le gouvernement devrait repenser ses économies de bouts de chandelles et combler le déficit du financement comme le réclament des chercheurs éminents.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LA CONFORMITÉ AUX TRAITÉS INTERNATIONAUX

L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest): Madame le Président, l'association canadienne des commissions des droits statutaires de la personne se réunit à Saskatoon cette semaine. Au cours de cette conférence, on essaiera notamment de voir si les différentes lois fédérales et provinciales, y compris la Charte des droits et libertés, sont conformes aux dispositions des traités internationaux qui ont été signés par le Canada, notamment à celles du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Ainsi, le gouvernement fédéral refuse de présenter un projet de loi qui mettrait un terme à la discrimination à l'égard des femmes autochtones sanctionnée par la loi sur les Indiens. Le Canada a promis d'y apporter des modifications après que les femmes autochtones eurent porté plainte devant les Nations Unies, mais tout ce que la Chambre et les autochtones ont eu, ce sont des promesses.